

d'abord, la conservation. A moins que nous ne conservions nos pêcheries de notre mieux, sans diminuer les chances d'une prise aussi considérable l'an prochain, nous enregistrons un fléchissement en ce domaine. Sur le littoral est, deux problèmes se posent à nous. L'un a trait au recul de l'industrie du saumon de l'Atlantique qui, sans revêtir l'importance financière que présente le saumon du littoral ouest au point de vue commercial, y constitue une pièce maîtresse des structures commerciales sur le plan des sports et du tourisme.

Les provinces se sont inquiétées de la diminution courante du saumon de l'Atlantique. La situation contraste singulièrement avec celle du littoral ouest, où, depuis les années 30, en raison de nos méthodes de conservation, la montaison n'a cessé de s'accroître. Comme je l'ai signalé, les provinces se sont inquiétées de la pêche par les sportsmen. Ce printemps, nous avons eu une réunion intéressante à Ottawa avec les provinces de l'Atlantique, et pour la première fois, nous sommes convenus de lois uniformes sur la conservation. Nous avons réduit la saison de pêche et la quantité que les sportsmen peuvent prendre. Au lieu de règlements fondés sur les frontières provinciales, nous disposons maintenant de règlements qui sont fonction des frontières scientifiques de trois régions principales: la région de l'Atlantique, celle de la baie de Fundy et celle du golfe Saint-Laurent. Je ne saurais trop louer la collaboration que nous avons obtenue des provinces en cause, y compris les associations comme l'*Atlantic Salmon Association*, que j'ai rencontrée hier, et la *Miramichi Salmon Association*. Elles sont d'accord avec nous sur la valeur de ces travaux. Les trois ou quatre premières années seront difficiles, étant donné qu'une saison plus courte signifiera des prises moins fortes et qu'il n'y a guère de poisson actuellement. Nous sommes pleinement convaincus, cependant, que nous pourrions rétablir les pêcheries de saumon de l'Atlantique, comme nous avons rétabli les pêcheries du Pacifique.

M. Brooks: Le ministre nous dirait-il ici si l'on prend des mesures au sujet des phoques qui menacent beaucoup, paraît-il, le saumon de l'Atlantique?

L'hon. M. Sinclair: Oui. Les études auxquelles se livrent le gouvernement fédéral au sujet de ce problème révèlent la nécessité de recourir à deux mesures: une plus grande surveillance des rivières, afin de réduire le braconnage, car plus le saumon est rare, plus le braconnage est désastreux, et, ensuite, une lutte plus intense à d'autres prédateurs comme le loup-marin de baie et le pagophoque, pour lesquels nous versons une prime. Nous encourageons cette lutte. Nos

fonctionnaires tuent ces animaux, mais nous ne leur versons aucune prime. Le pire prédateur est la merganser, auquel on donne les noms les plus étranges. Ces oiseaux migrateurs se nourrissent surtout des œufs de saumon et de saumoneaux. Nous avons eu un peu de difficulté à obtenir la permission de tuer ces oiseaux, qui sont protégés par la loi sur les oiseaux migrateurs; mais, aujourd'hui, notre programme embrasse la destruction des mergansers. Notre programme s'est révélé tellement efficace que, dans une rivière, nous avons observé, pour la première fois, un accroissement considérable de l'alevin moyen.

Mais, sur la côte orientale, c'est le homard qui constitue le grand problème. Les études de ce genre au sujet du homard sont longues et pénibles. La taille du homard augmente de moitié environ chaque année, durant les cinq premières années. Il faut déterminer la période de maturité afin de permettre au moins une saison de reproduction. On devra donc viser à ce que le pêcheur prenne le homard lorsqu'il a atteint sa meilleure taille tant du point de vue du développement que de la vente. Les députés n'ignorent pas que, pas plus tard que l'année dernière, nous avons un peu augmenté la taille admissible des homards sur la côte est. On a accueilli cette décision avec compréhension dans presque toutes les régions des provinces Maritimes, à l'exception de deux zones, où les pêcheurs estiment que nous leur rendons la vie dure. Si l'on impose pour un ou deux ans, des dimensions supérieures, on obtiendra de plus grands homards. Les pêcheurs verront la mesure se refléter dans la prise. Je puis dire que les pêcheurs de Nouvelle-Écosse approuvent entièrement cette réglementation. Comme pour toutes les restrictions, il se produit des difficultés au moment où on les impose, mais en fin de compte, les pêcheurs, ayant effectué de meilleures prises, comprendront nos objectifs.

Sur la côte ouest, il se pose, pour la conservation, un problème entièrement différent. Nous pouvons nous vanter que, depuis des années, le ministère des Pêcheries a fait du bon travail en ce qui concerne ces pêcheries dont le rendement atteint, en valeur, presque la moitié du produit de toutes les pêcheries canadiennes. Nous avons là-bas trois espèces, soit le saumon, le flétan et le hareng. Toutes les pêcheries sont ce qu'on appelle, des pêcheries dirigées, car elles sont entièrement soumises à un contrôle scientifique. Nous y avons consacré assez de travail pour savoir exactement quelles quantités nous pourrions obtenir chaque année et combien de poisson il faudra, en prévision du frai, soit laisser remonter les cours d'eau s'il s'agit du saumon,